



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

21 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LA PASTORALE SAMARITAINE POUR LA REPRÉSENTATION DU 19 JUILLET 2026

La présente convention détermine les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien financier à l'association Pastorale Samaritaine en vue de la représentation de la Pastorale Samaritaine et du groupe E BE HAUT, le dimanche 19 juillet à 18h à la Cathédrale Ste-Marie.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- une prise en charge financière de 300 euros TTC pour le groupe E BE HAUT et 150 euros TTC pour l'association La Pastorale Samaritaine afin de mettre en œuvre le buffet proposé à l'issue du concert,
- une prise en charge de la communication dans le cadre des Quartiers d'été 2026,
- un accompagnement technique en amont et le jour de la manifestation.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec la Pastorale Samaritaine pour une prise en charge financière de 450 € TTC à l'occasion de la représentation du 19 juillet 2026.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 3/06/2026

[Signature]



[Signature]

Marie-Lyse BISTUÉ

